



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 juillet 2016
19 heures 00

JG/MG

N° 002034

Affaires Scolaires -
règlement de la
restauration et de la
pause méridienne

Affiché le :

Le mardi 12 juillet 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 6 juillet 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 2

- Olivier CUREL
- Christophe
CARMINATI

ABSTENTION(S) : 0

Dans le cadre de la mise en place du GIP de restauration et de la mutualisation des moyens entre la commune d'Apt et le Centre hospitalier, la cuisine centrale municipale va produire à partir du 1^{er} juillet 2016 les repas scolaires et ceux du centre hospitalier.

Le nouveau procédé de fabrication des repas en liaison froide, selon lequel, les préparations culinaires sont produites en général à J-2, implique de disposer des effectifs de convives suffisamment à l'avance pour que le nombre de repas à produire soit le plus juste possible

la municipalité souhaite optimiser ce service de restauration, et a la volonté de maîtriser les coûts mais aussi d'accroître la lutte contre le gaspillage.

S'appuyant sur le constat que trop d'usagers négligent de réserver les repas de leurs enfants dans les délais ou annulent très tardivement le repas réservé, celle-ci propose de modifier le règlement de la restauration sur deux points essentiels :

En ce qui concerne l'annulation d'un repas réservé, il est institué un jour de carence lorsque le repas est annulé le jour même.

En ce qui concerne le repas pris sans réservation, celui-ci sera facturé au coût de revient d'un repas soit 9 € Au lieu de 5 € comme prévu dans le règlement actuel

Naturellement tout cas de force majeure pourra faire l'objet d'un examen

La Commission Education-Affaires scolaires réunie le jeudi 16 juin 2016 a émis un avis favorable sur ces nouvelles dispositions en considérant que les usagers disposent de toutes les facilités avec le système de réservation et d'annulation en ligne.

Elle considère également qu'il convient de responsabiliser les familles pour les raisons sus mentionnées, et contribuer en particulier à la lutte contre le gaspillage et des surcoûts induits.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Approuve ces mesures visant à la responsabilisation des usagers

Approuve les dispositions permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire et les surcoûts induits

Propose au maire de signer ce nouveau règlement

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI